



COMPTE RENDU

Absents excusés : Monsieur Henri-Michel DELBEKE, Madame Bernadette CHIQUET

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe MAMETZ

1. Compte rendu de la réunion du 13 Mars 2013

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 13 mars 2013.

2. Logement communal : travaux – chauffage – location - loyer

** Travaux*

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation persistante de l'humidité dans la chambre du logement de la commune située à l'étage côté local technique de la commune. Cela est dû à la condensation provoquée par la chaudière dans la cheminée : cette dernière ne pouvant pas être tubée, l'humidité ressort par le mur de la chambre malgré l'intervention et les travaux réalisés à l'extérieur sur le haut de la cheminée afin de provoquer un courant d'air pour sécher le conduit de cheminée.

La solution proposée consiste à installer une nouvelle chaudière à gaz en remplacement de la chaudière fuel actuelle et ancienne, plus économique en énergie, à condamner la cheminée actuelle et ensuite à remettre en état la chambre (peinture et tapisserie), cette opération pouvant être couverte par l'assurance. Différentes entreprises seront sollicitées pour établir des devis afin ensuite de faire le point avec l'assurance.

Pour le remplacement de la chaudière une aide sera accordée par la FDE62 avec en plus la valorisation des certificats d'énergie.

Coût estimé des travaux en investissement :

✓ Installation gaz :	Devis Ets COLLIEZ	4000,00 € HT	4784,00 € TTC
✓ Travaux maçonnerie :	Devis DEMOL	652,37 € HT	698,04 € TTC
✓ Branchement Gaz :	GrDF	374,10 € HT	371,40 € TTC
✓ Aide sur installation gaz :	FDE62	-1033,00 €	
✓ Certificat Energie :		-183,00 €	

Coût total de 5026,47 € HT moins un total d'aides de 1216,00€ HT soit à la charge de la commune 3810,47 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux dans le logement de la commune afin d'éliminer le problème d'humidité et de favoriser les économies d'énergie, autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux et à effectuer les démarches de demande de subvention auprès de la FDE62.

**Location et loyer*

Le Maire informe le Conseil municipal du départ des locataires actuels du logement communal pour le 30 avril 2013 suite notamment aux problèmes d'humidité ainsi qu'à une trop grande consommation d'énergie. L'état des lieux sera réalisé par l'agence Blondel le 30 avril 2013 à 16h30.

Afin de permettre la réalisation des travaux, le logement pourra à nouveau être loué dès le 1^{er} juin 2013. La recherche d'un locataire via une agence reste valable mais cet intermédiaire peut éventuellement changer.

L'indice de référence des loyers (période de juillet 2012 à avril 2013) laisse apparaître une augmentation de 1,05 %. Le Maire propose ainsi de passer le loyer de 625 € actuellement à 632 €. La caution subira également la même hausse c'est-à-dire 632 € au lieu de 625 € actuellement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'augmenter le loyer et la caution de 625 € à 632 € à partir des prochaines locations.

3. Modification du PLU de Wisques

Le Maire informe le Conseil Municipal des modifications apportées au « Règlement » et aux « orientations Particulières d'Aménagement » du PLU approuvé le 9 novembre 2010.

Le nouveau schéma d'aménagement réalisé par l'agence d'urbanisme de Saint-Omer a également fait l'objet de la présentation.

Les prochaines étapes seront les suivantes :

- * Désignation d'un commissaire enquêteur
- * Mise en place d'une enquête publique
- * Approbation des modifications du PLU par le Conseil Municipal
- * Décision du Préfet

Le Conseil Municipal a exprimé sa satisfaction concernant l'avancée du dossier en vue de l'aménagement de la zone 1AU.

4. Travaux rue de la Fontaine

Le Maire informe le Conseil Municipal que la réfection définitive de la rue de la Fontaine aura lieu vers le 20 mai 2013, avant il reste à réaliser des travaux de changement et rectification de bordures, de modification de boîtes de branchements, de réfection de certains secteurs du trottoir.

Le Maire précise que la commune n'a pas obtenu la subvention DETR 2013, précise également qu'il peut y avoir une nouvelle attribution au troisième trimestre et que le dossier de demande reste valable pour 2014. Cela ne change en rien le projet. D'autre part, le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention de 6000 € a été déposé auprès du Ministère de l'Intérieur sur la réserve parlementaire.

5. Zone container à verre

Le Maire indique au Conseil Municipal que le nouveau prestataire de collecte des OM a inspecté en sa présence la zone choisie pour l'implantation du container à verre lors de la réunion du 24 septembre 2012. Aucune contrainte n'a été émise lors de la visite sur le lieu de l'implantation.

Le coût des travaux s'élève à 1600,00 € HT soit 1913,30 € TTC selon le devis établi par l'entreprise DELATTRE. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- * valide la zone choisie lors de la réunion du 24 septembre 2012 pour l'implantation du container (endroit situé au niveau du poste de refoulement, chemin Borgnon)
- * Accepte le devis de l'entreprise Delattre
- * Autorise le Maire à faire débiter les travaux pour que tout soit opérationnel pour le 1^{er} juin 2013.

6. Questions diverses

*** Etude de l'aménagement du Centre du village**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'étude retenu pour le projet d'aménagement du centre du village est VRDAO de Campagne les Wardrecques. Ce choix a été effectué suite à l'appel d'offres lancé selon la délibération du 11 février 2013.

Le Maire expose ainsi les coûts pour chaque phase du projet :

- Phase n°1 en 2013	Avant projet	3000,00 € HT
- Phase n°2 en 2014	Recherche de subventions, préparation des dossiers, DP	1500,00 HT
- Phase n°3 en 2015/2016	Réalisation et suivi de chantier	3000,00 € HT
- Coût total		7500,00 € HT

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le choix de VRDAO comme bureau d'étude ainsi que le coût global de 7500,00 € HT pour mener à bien l'étude et la réalisation du projet d'aménagement du centre du village.

* Aménagement de diguettes végétales

Le Maire indique au Conseil Municipal que le SMAGEAA a réalisé sur le chemin Borgnon deux diguettes de retenue d'eau à l'aplomb des parcelles de Monsieur Vandromme et du GAEC Monthaye.

* Plan hiver

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un hiver 2012/2013 particulièrement précoce, neigeux et rigoureux, de multiples interventions de salages et de déneigement ont été nécessaires. Deux prestataires ont dû intervenir :

- La SANEF dont le coût s'élève à 1623,68 € TTC
- La SARL TPA services de Wizernes pour un montant de 119,60 € TTC

Soit un coût total de 1743,28 € TTC (Coût moyen de 2010 à 2013 : 920,74 € TTC).

* Chemin des Chartreux

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en attente du feu vert pour effectuer les travaux de réfection du chemin de chartreux car une partie du chemin est repris dans l'opération de remembrement de la commune de Wizernes réalisée par le CG62. Important pour le financement des travaux.

Egalement le Maire précise que les matériaux récupérés rue de la Fontaine pourront être utilisés en partie pour les réparations des ornières du chemin des Chartreux.

* Chemin piétonnier CD212

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à l'association APRT d'Esquerdes ou une autre association pour nettoyer le chemin piétonnier le long du CD212 : élimination des feuilles mortes, branchages, mauvaises herbes. Cette action pourrait être étendue rue de l'Ecole dans la zone des virages afin d'éviter l'encombrement des différents regards du pluvial par l'amas de feuilles mortes en autre.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

Le Maire,